

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 14-2019**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 2^{ème} série

Crédit demandé : CHF 893'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| 1. Objet du préavis | 3 |
| 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires | 3 |
| 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal | 3 |
| 4. Crédits supplémentaires demandés en 2 ^{ème} série..... | 3 |
| 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel..... | 3 |
| 4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel . | 4 |
| 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | 4 |
| 4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | 5 |
| 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle | 5 |
| 4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle | 6 |
| 5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2019, 2 ^{ème} série | 6 |
| 6. Incidences sur le budget 2019 | 8 |
| 7. Communication | 8 |
| 8. Conclusions..... | 8 |

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 893'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...)
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2019 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N°04-2019, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 80'000.00.

4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2019, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Service administratif et technique DDGS : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Vignes : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Bâtiments scolaires : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel se présentent de la manière suivante :

| | | |
|---|------------|------------------|
| Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel | CHF | 125'000.00 |
| Compensation partielle par augmentation des revenus | CHF | -75'000.00 |
| Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel | CHF | 50'000.00 |

4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

320 – Forêts

Compte : 3146 Entretien des forêts, alpages et vignes
Budget : CHF 62'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 29'000.00

Mesures de protection suite à un éboulement à Chenaulaz (parcelle 3137), galerie de drainage et sécurisation du pont.

351 – Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 1'088'700.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 176'000.00

Home-école des Mosses : Mise en conformité incendie du bâtiment.

WC de Guillemin : Remise en état des toilettes suite à un incendie. Compensé par un remboursement de l'ECA.

Hangar à bois : Remplacement de la scie suite à un incendie. Compensé par un remboursement de l'ECA.

431 – Voirie

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur
 Budget : CHF 12'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 7'000.00

Nombreux travaux de réparations imprévisibles sur les véhicules du service de la voirie. Des montants supplémentaires sont nécessaires pour financer les réparations et permettre l'entretien du parc de véhicules pendant le dernier trimestre 2019.

Cette augmentation pourra être totalement compensée par une diminution des montants affectés à l'entretien des machines.

823 – Réseau électrique

Compte : 3123.04 Achat énergie renouvelable
 Budget : CHF 4'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'000.00

L'exploitant d'un réseau électrique est légalement obligé de racheter l'énergie photovoltaïque qui est injectée sur le réseau par les producteurs. Les montants prévus à cet effet dans le cadre du budget 2019 sont insuffisants suite à la hausse de la production photovoltaïque sur le territoire communal.

Ces dépenses supplémentaires peuvent toutefois être totalement compensées par une diminution des coûts des réseaux amont (timbre amont).

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 221'000.00 |
| Compensation partielle par diminution de charges | CHF | -16'000.00 |
| Compensation partielle par augmentation des revenus | CHF | -52'000.00 |
| Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 153'000.00 |

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle

140 – Affaires générales

Compte : 3186 Primes d'assurances de tiers, choses, RC
 Budget : CHF 385'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Plusieurs bâtiments communaux ont été réévalués par l'ECA suite à des travaux de rénovation ou dans le cadre des révisions périodiques. De plus, des couvertures complémentaires « côté cour, côté jardin » ont été souscrites pour certains bâtiments.

Plusieurs véhicules ont été remplacés par des véhicules neufs d'une valeur plus élevée et des véhicules supplémentaires ont été achetés. Ces opérations ont entraîné une hausse des primes d'assurances.

180 – Transports publics

Compte : 3517 Participation à l'excédent des charges
 Budget : CHF 8'582'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 670'000.00

Le montant porté au budget 2019 tenait compte d'un solde en notre faveur pour l'exercice précédent ; ce solde en notre faveur s'est avéré inférieur à notre estimation.

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale | CHF | 690'000.00 |
| Compensation partielle par diminution de charges | CHF | 0.00 |
| Compensation par augmentation des revenus | CHF | 0.00 |
| Crédits suppl. (montant net) - Dépenses liées à une base légale | CHF | 690'000.00 |

5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2019, 2^{ème} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2019 se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|------------|---------------------|
| Crédits supplémentaires - Charges de personnel | CHF | 125'000.00 |
| Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 221'000.00 |
| Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle | CHF | 690'000.00 |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut) | CHF | 1'036'000.00 |
| Compensation par diminution de charges | CHF | -16'000.00 |
| Compensation par augmentation des revenus | CHF | -127'000.00 |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant net) | CHF | 893'000.00 |

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

| Description des crédits supplémentaires | Chapitre | Rubrique budgétaire | Montant au budget (en CHF) | Crédits supplémentaires demandés | | |
|--|----------|---------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | | | | Augm. de charges (en CHF) | Augm. de revenus (en CHF) | Diminution de charges (en CHF) |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u> | | | | | | |
| <i>Total des charges relatives au personnel</i> | | | | 125'000 | 75'000 | 0 |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u> | | | | | | |
| Mesures protection éboulement Chenaulaz | 320 | 3146 | 62'000 | 29'000 | 0 | 0 |
| Mise en conformité+remise état suite incendie | 351 | 3141 | 1'088'700 | 176'000 | 52'000 | 0 |
| Travaux réparations véhicules voirie | 431 | 3155 | 12'000 | 7'000 | 0 | 7'000 |
| Rachat énergie photovoltaïque sur réseau | 823 | 3123.04 | 4'000 | 9'000 | 0 | 9'000 |
| <i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i> | | | | 221'000 | 52'000 | 16'000 |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u> | | | | | | |
| Hausse primes d'assurances | 140 | 3186 | 385'200 | 20'000 | 0 | 0 |
| Participation financement transports publics | 180 | 3517 | 8'582'000 | 670'000 | 0 | 0 |
| <i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i> | | | | 690'000 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires au budget 2019 - 2ème série | | | | 1'036'000 | 127'000 | 16'000 |

6. Incidences sur le budget 2019

| | <u>Charges</u> <u>(en CHF)</u> | <u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u> | <u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Budget 2019 voté par le Conseil communal | 169'369'300.00 | 155'842'800.00 | -13'526'500.00 |
| Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2019, approuvés par le Conseil communal | 278'000.00 | 198'000.00 | -80'000.00 |
| Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2019 | 1'020'000.00 | 127'000.00 | -893'000.00 |
| Totaux | 170'667'300.00 | 156'167'800.00 | -14'499'500.00 |

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,


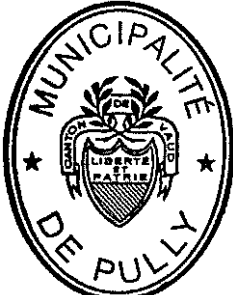

vu le préavis municipal N° 14-2019 du 2 octobre 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 2^{ème} série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 893'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2019.

Au nom de la Municipalité

| | | |
|---|--|---|
| Le syndic | | Le secrétaire |
|  |  |  |
| G. Reichen | | Ph. Steiner |